

Hauts-de-France  
Le brûlage à l'air libre des  
déchets verts  
à l'usage des particuliers :  
**Amende de 450 €**



**UNE PRATIQUE INTERDITE, DANGEREUSE  
ET TRÈS POLLUANTE**

*Pour notre air  
et notre santé,  
chaque geste compte*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

***Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.***

***Les infractions à la réglementation sont constatées par les forces de l'ordre.***

## IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES



### ***Le compostage individuel***

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires...

C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc.).



### ***La collecte en déchèterie***

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.



### ***Le paillage***

Le « paillage » est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger.

Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

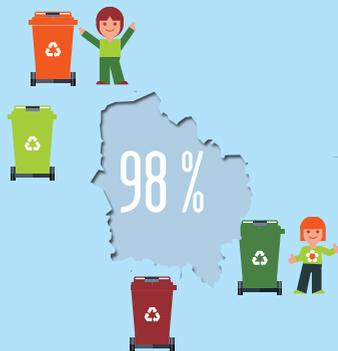
## QUELQUES CHIFFRES

**302** déchèteries

dans la région

**98 %** de la population

de la région a accès à une déchèterie



Brûler **50 kg** de végétaux émet autant de particules que :



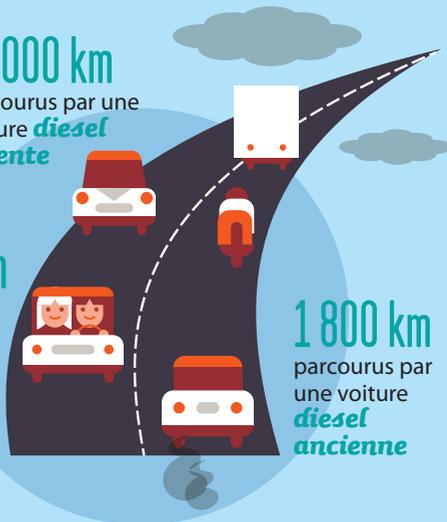
**12 mois** de chauffage  
d'un pavillon avec  
une chaudière  
**au fioul** performante

**13 000 km**  
parcourus par une  
voiture **diesel**  
**récente**

**3 semaines**  
de chauffage  
d'un pavillon avec  
une chaudière  
**au bois** performante



**14 000 km**  
parcourus par  
une voiture  
**essence**  
**récente**

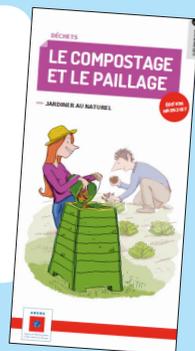


**1 800 km**  
parcourus par  
une voiture  
**diesel**  
**ancienne**

## POUR EN SAVOIR PLUS

« Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »,  
Le guide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de  
l'énergie informe et conseille sur les différentes solutions pour  
valoriser ces déchets :

<https://www.ademe.fr/compostage-paillage>





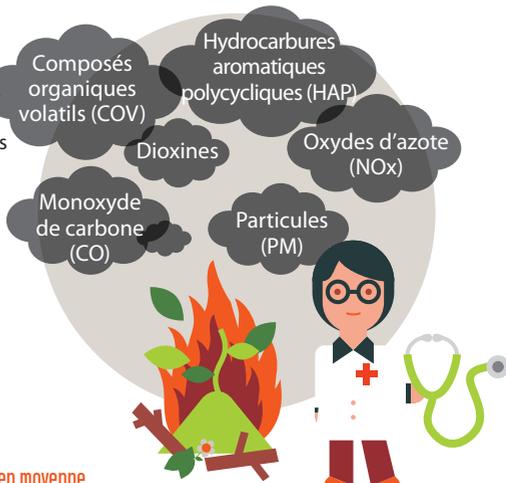
## LES POLLUANTS ET LEURS IMPACTS

*On estime que l'entretien du jardin génère  
160 kilos de déchets verts par personne et par an*

### • *Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.*

En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement.

- **La toxicité des substances** émises dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange des déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastiques, bois traités).



dont 6 500 décès/an en Hauts-de-France | soit -16 mois en moyenne d'espérance de vie

48 000 décès/an pourraient être évités en France

### LE SAVIEZ-

- En France, la pollution de l'air par les particules fines ( $\varnothing < 2,5 \mu\text{m}$ ) est responsable de la **mort prématurée de 48 000 personnes tous les ans**. (source : Santé publique France, 2016).
- Au-delà, la pollution atmosphérique est responsable de nombreuses maladies, touchant toute la population du territoire : cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, accouchements prématurés, accidents vasculaires cérébraux, troubles de la fertilité, etc.
- Le coût total de la pollution atmosphérique a été estimé, pour la France, à environ 100 milliards d'euros par an (source : Sénat, 2015).

Contact :

[pace.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pace.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

Pour en savoir plus :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Elimination-des-dechets-verts>

Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Hauts-de-France

44, rue de Tournai - CS 40259  
59019 Lille Cedex

[www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr)